

# Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 19 février 2015  
à présenter pour validation en séance du 19 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le jeudi 19 février 2015 à 20h00 en salle des fêtes de Barretaine sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Pierre BRENIAUX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Françoise GUYOT, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : André JOURD'HUI donne pouvoir à Catherine CATHENOZ, Pascal PINGLIEZ donne pouvoir à Sébastien JACQUES.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Marie-Christine CHANOIS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Gérard BOUDIER, Marie-Line LANG, Agnès MILLOUX, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florent GAILLARD

★ ★ ★ ★

**Hors séance** : Présentation du dispositif « 2<sup>ème</sup> toit » porté par la MSA, les Maisons Familiales Rurales et Familles Rurales.

La séance débute à 20h30 et Monsieur Hubert DELACROIX, Maire de Barretaine, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

### 1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

- **SPANC : signature du marché de prestations de service de vidange des installations d'assainissement autonome** avec la SARP au terme de la consultation d'entreprise, type MAPA, durée de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, selon tarif bordereaux
- **Achat tablettes pour ALSH** : 2977,20€ TTC auprès de l'entreprise Berger Levrault également chargée de l'initialisation avec logiciel « e-enfance »
- **Camping** : réalisation d'un emprunt de 170 000€ auprès de la CEBFC au taux de 1,81% sur 12 ans. Le BP 2014 du budget camping prévoyait le financement de l'opération par emprunt de 170 000€
- **ALSH Saint Lothain** : fourniture d'un lave-vaisselle en remplacement de l'existant qui était obsolète et non réparable : BonnetThirode Grande cuisine au prix de 2 345,47€ TTC
- **ALSH Saint Lothain** : mise en place d'une ligne électrique sécurisée pour branchement du 2<sup>ème</sup> réfrigérateur par entreprise PONCET Damien au prix de 267,30€ TTC.

### 2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 11 décembre 2014.

Le procès-verbal de séance du 11 décembre 2014 est adopté à l'unanimité sans observation.

### **3. Commission Economie – Tourisme.**

Les dossiers relatifs aux compétences Economie et Tourisme sont présentés par Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué.

#### **3.1. Acompte sur subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme.**

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité des votants, le versement d'une subvention d'un montant de 17500 € correspondant à 50% de la subvention 2014.

Monsieur Sébastien JACQUES, en sa qualité de Président de l'Office de Tourisme, ne prend pas part au débat ni au vote.

#### **3.2. Contribution au fonctionnement de l'Ecole de la Deuxième Chance.**

Madame Véronique LAMBERT, Vice-Présidente Déléguée à la Jeunesse et aux Sports, présente ce dossier qu'elle suit en tant que membre du Bureau de l'Ecole de la Deuxième Chance.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, fait remarquer que l'E2C est largement financée à hauteur de 85% par différents financeurs publics (Région, Europe, Etat) hors collectivités locales.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la subvention de fonctionnement d'un montant de 1814 € à l'E2C.

#### **3.3. Attribution du marché de travaux de fouilles archéologiques sur parc « Velours 4 ».**

Le Président précise que le chantier démarrera fin mars et que les agriculteurs ont été consultés afin que leur exploitation soit préservée au mieux.

Monsieur Florent GAILLARD demande si une mise en jachère permanente n'est pas possible au lieu de réaliser les fouilles. La zone de fouilles est située en plein centre du futur parc et le choix de ne pas faire les fouilles entraînerait une impossibilité d'exploitations agricole et économique.

Monsieur Dominique BONNET précise que, sur l'ensemble de la zone, cela représente un surcoût approximatif de 3 €/m<sup>2</sup>. Le prix de vente sur le secteur polinois étant actuellement plutôt bas, cela n'entraînera pas une augmentation trop importante des prix d'achat pour les entreprises. Par ailleurs, ce terrain est particulièrement bien situé pour un agrandissement de zone. Les découvertes concerneront a priori essentiellement les fondations d'un bâtiment agricole et un mur de clôture.

Le Conseil Communautaire attribue, à l'unanimité, le marché de fouilles archéologiques pour le futur parc d'activité « Velours 4 » à l'INRAP au prix de 205 633,60 € HT et en autorise la signature par le Président sous réserve de l'accord du service régional d'archéologie.

#### **3.4. Délégation de service public du Camping : Approbation du choix du délégataire et signature de la convention.**

Monsieur Dominique BONNET indique que les investissements réalisés par la Communauté de Communes pour la modernisation du camping nécessitent une gestion privée pour pouvoir être suffisamment rentabilisés. Il rappelle également que le camping est annuellement déficitaire en fonctionnement (de l'ordre de 25 000 € HT).

Le Président ajoute qu'il n'est pas évident de trouver un gérant et qu'il s'agit d'une personne volontaire et dynamique, connaissant bien le milieu du tourisme.

Monsieur Jacques GUILLOT demande si la redevance complémentaire de 15% sur le chiffre d'affaires des nuitées réalisées en mobilhomes a bien été acceptée par la candidate, ce qui est le cas.

La signature de la convention de DSP du Camping avec Madame Anne CHARLET est acceptée, à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire.

#### **4. Commission Finances – Affaires Générales.**

Les dossiers relatifs aux compétences Finances et Affaires Générales sont présentés par Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué.

##### **4.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2015.**

Présentation du support power point avec commentaires divers suivie du débat entre les membres de l'Assemblée et l'Exécutif qui apporte les différentes réponses.

Monsieur Dominique PELLIN : *La commission nationale du débat public va présenter un dossier complet du projet Center Parc, comprendra-t-il des précisions sur les choix techniques concernant l'eau et l'assainissement ?*

Un chiffrage précis des solutions potentielles sera fourni, ce qui permettra un diagnostic exhaustif du projet. Les élus en tiendront compte pour infléchir les décisions du groupe et orienter leur implication dans le projet.

Monsieur Jacques GUILLOT : *Pourquoi, dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, la présence d'un Lidl sur Poligny n'a pu être préservée ?*

Les locaux du supermarché ne convenaient plus à la politique commerciale actuelle et au nouveau concept de Lidl et aucun terrain conforme à leurs souhaits d'implantation (6000 à 7000 m<sup>2</sup>) n'était disponible au moment de la fermeture du magasin polinois.

Monsieur Florent GAILLARD : *Qu'en est-il de l'expertise concernant la prospective financière ?*

Deux pistes sont parallèlement envisagées :

- Audit financier prospectif sur la durée du mandat. 2 offres ont été reçues (sur 5 demandées) et sont en cours d'analyse. La prestation sera exécutée sur 2015.
- Mission d'expertise par la DRFIP (direction régionale des finances publiques)

Monsieur Alain CHOULOT attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les investissements de la collectivité ne produisent que peu, voire pas de recettes d'exploitation d'une part, et que des décalages de financement sont constatés entre le paiement des dépenses et la perception des recettes, ce qui oblige à un suivi de trésorerie précis et régulier qui est effectué en lien avec la Trésorerie.

Monsieur Denis BRENIAUX : *Quel intérêt de créer une ZAC de 9ha à Bersaillin, quand d'autres zones ailleurs peinent à se construire, même si l'initiative paraît intéressante ?*

La sortie d'autoroute semble une situation privilégiée pour réaliser un investissement. La réalisation définitive ne pourra être faite que dans 6 ans, vu les délais d'autorisations nécessaires. Le Conseil Général sera approché afin de connaître les subventions envisageables pour cette zone à vocation départementale.

Monsieur Florent GAILLARD : *Le montant de l'attribution de compensation est de 1.2 M. Il avait été dit qu'elle serait révisée en 2015, qu'en est-il ?*

La révision n'est pas entamée à l'heure actuelle mais pourra l'être vu l'évolution de la situation depuis 10 ans. La décision sera à étudier en Bureau des Maires.

Les membres du Conseil Communautaire ont pris acte du DOB.

##### **4.2. Présentation du rapport de la CLETC suite au transfert 2014 de la compétence périscolaire et RAM.**

Le rapport de la CLETC sera notifié à chaque commune en vue d'un positionnement sur le choix proposé. La CLETC propose notamment de retirer les 3 communes de Besain, Molain et Monay : les deux 1<sup>ères</sup> parce que le service périscolaire sur Montrond étant inexistant, ses coûts sont très réduits, et Monay parce que le péri-scolaire organisé en ALSH par le SIVOS de Sellières ne détaille pas les coûts du scolaire et péri-scolaire, ce qui ne permet pas de faire un comparatif.

Le Conseil Communautaire valide par 43 voix pour et 2 abstentions la présentation du rapport de la CLETC.

##### **4.3. Engagement de crédits d'investissement avant vote du budget primitif.**

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'engagement de crédits d'investissements d'un montant de 254 700 € avant vote du budget primitif.

#### **4.4. Autorisation de recourir à l'emprunt pour financement des travaux piscine de plein air.**

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le choix de recourir à un emprunt de 400 000 € sur 20 ans pour le financement de la piscine.

#### **4.5. Attribution de subvention au club de basket.**

Madame Véronique LAMBERT, Vice-Présidente Déléguée à la Jeunesse et aux Sports présente ce dossier.

Le choix a été fait de proposer cette activité hors du temps scolaire et des TAP, car la Communauté de Communes n'a pas compétence pour le temps scolaire. De plus, sur les TAP, les actions sont mises en place sur plusieurs séances (cycles de 7 séances environ) et il n'était prévu de recourir qu'aux ressources internes.

Monsieur Frédéric LAMBERT précise que des clubs interviennent sur le temps scolaire, gratuitement, ce qui permet à tous les enfants d'en bénéficier.

Madame Véronique LAMBERT précise qu'il s'agit d'un essai, et que les enfants pourront peut-être revenir sur le lieu de l'école pour une activité spécifique.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR indique qu'il s'agit d'une action de promotion pour le basket financée par la collectivité.

Monsieur Jean-Christophe OUDET ajoute que le basket fait subventionner sa propre promotion alors que d'autres clubs le font sur leurs ressources propres.

Le Conseil Communautaire valide par 36 voix pour, 6 abstentions, 3 contre, la subvention au club de basket pour une intervention auprès des enfants.

#### **4.6. Nomination des représentants de la Communauté de Communes au Conseil Syndical et au Bureau Syndical du PETR / Pays du Revermont.**

Représentants proposés pour siéger au sein du Conseil Syndical du PETR :

- 10 titulaires : Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Pierre BRENIAUX, Roland CHAILLON, Denis BRENIAUX, Bruno ROBERT, André JOURD'HUI et Jean Marie BAILLY.

3 suppléants : Jean-Louis DUFOUR, Sébastien JACQUES et Colette GIRARD.

Aucun autre candidat ne se présentant, le vote a lieu et tous les membres sont élus à l'unanimité.

#### **4.7. Accord candidature PETR / Pays du Revermont au programme Leader 2014-2020.**

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué, présente ce dossier.

Les projets principaux sont liés à l'économie, notamment présente (non délocalisable), à l'énergie et le plan climat et l'agriculture. Le dépôt du dossier auprès de la Région doit avoir lieu fin février, pour une réponse attendue au mois de juin. 10 PETR seront retenus au sein de la Franche-Comté, sur 11 candidatures.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande si une ligne est prévue sur le patrimoine. Ce n'est plus le cas sur ce programme. D'autres subventions européennes sont réservées à la thématique culturelle et au patrimoine.

Le Conseil Communautaire valide la candidature du PETR pour le programme Leader 2014-2020 à l'unanimité.

#### **4.8. Convention avec le SICTOM de la zone de Lons.**

Il s'agit d'un toilettage de la convention afin d'actualiser les modalités de paiement par prélèvement.

Le Conseil Communautaire valide cette modification de convention, à l'unanimité.

## **5. Commission Culture – Energie –Aménagement de l'espace.**

Le dossier relatif aux compétences Culture, Energie, Aménagement de l'Espace est présenté par Monsieur Jean-Marie BAILLY, Vice-Président Délégué.

### **5.1. Validation du Plan Climat Energie Territorial du PETR.**

Monsieur Jacques GUILLOT : *Des lignes d'action sont-elles prévues sur l'éclairage public ?*  
Cela est prévu à l'intérieur des grands axes de travail.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR : *Le potentiel bois énergie va-t-il éclore ? Tant qu'il n'y a pas de plan d'approvisionnement territorial, le bois énergie ne fonctionnera pas. Les collectivités devront s'engager pour que cela fonctionne.*

Monsieur Jean-Marie BAILLY indique qu'il n'y a pas d'avancées concrètes connues à ce jour, mais que l'action est prévue dans un des axes de travail du PETR. Des réunions ont lieu concernant la protection et l'exploitation des haies sur le Plateau. La question sera posée au prochain Bureau Syndical le 3 mars. Monsieur Dominique BONNET précise qu'au niveau de la production, le bois est bien géré sur le secteur polinois et que la ressource bois est largement exploitée. Cependant le potentiel de bois énergie n'est pas connu, selon Monsieur Jean-Louis DUFOUR. Il demande à ce que le PAT soit géré en interne afin qu'il vive ensuite.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les différentes actions du PCET.

### **5.2. Ordre du jour complémentaire : Avenant de travaux pour le marché de requalification du camping de la Croix du Dan / Lot 1 maçonnerie.**

Le Président présente ce dossier.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'avenant de 2942.43 € HT au lot 1 du marché de travaux du bâtiment du camping.

## **Questions et informations diverses**

➤ Prochain Conseil Communautaire le 19 mars, à Bersaillin, au Bouchaux/Bersaillin, ancienne salle d'école.

➤ Monsieur Jean-François GAILLARD : Réunion mercredi 18 février sur le très haut débit : 160 millions d'euros sur le département du Jura, en dehors de Lons et Dole où l'opérateur Orange fait l'aménagement car il peut l'amortir. Le Conseil Général a monté un dossier cofinancé par l'Etat et le Conseil Régional. 16 opérations sont lancées actuellement pour améliorer l'existant (sur notre secteur : Picarreau, St Lamain, Passenans). Reste 138 millions d'euros de travaux à financer pour 139 000 prises au total. 45,6 € Etat, 6,7€ Région, 4 € Feder, le reste pour les collectivités. Dans le Doubs, la participation est de 10 €/hab. pendant 10 ans. D'autres solutions sont trouvées ailleurs, avec des prix par prise et par habitant en une seule fois.

Le Conseil Général demande à ce que les collectivités territoriales réfléchissent à leur engagement financier sur les 5 années à venir ; les travaux concerneront la totalité de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny.

L'agglomération de Dole a donné son accord pour cofinancer le développement du THD dans l'ensemble du département et il serait bien qu'il en soit de même pour ECLA. Le choix des entreprises aura lieu fin 2015, l'année servira donc à établir le montage financier. Un comité de pilotage sera mis en place pour étudier les solutions financières. Le dossier sera d'actualité quel que soit le résultat des élections cantonales. Financement communautaire : 1,3 à 2 millions prévisibles.

➤ Monsieur Dominique MICHELET : *Où en est la réflexion concernant le schéma de mutualisation à la Communauté de Communes ?* Un groupe de travail va être mis en place au niveau de la CCCGP et Sarah METRAS suivra le dossier. Le vote doit être fait avant le 20 septembre, pour permettre le retour des communes, puis validation fin décembre.

Un inventaire du personnel et matériel sera réalisé sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes dans un premier temps.

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR : *comment émettre l'avis du SPANC sur permis de construire ?* La prestation est normalement assurée par la Communauté de Communes en l'absence de la technicienne.

➤ Monsieur Roland BERTHELIER : *plan d'accessibilité pour personnes handicapées, que faut-il faire ?* Les travaux sont à réaliser progressivement avec un phasage pour une réalisation totale en 2018.

➤ Monsieur Florent GAILLARD : *où en est l'instruction des permis de construire et DP ?* Coordination avec Champagnole et Bletterans avec la reprise des agents de la DDT pour faire l'instruction. La mutualisation n'étant pas possible entre Communautés de Communes pour une exécution à l'extérieur de leur territoire, le Préfet sera consulté afin de connaître les possibilités de facturation. La CCCGP pourrait prendre en charge partie du coût (par exemple les DP). Possibilité de moduler le taux de la taxe d'aménagement afin de récupérer des recettes sur les constructions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,

Florent GAILLARD



Le Président

Jean-François GAILLARD